

Page : 1/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: OptiScint F

· Code du produit: 6013281, 6013283, 6013286

• **No CAS:** 38640-62-9

· Numéro CE:

254-052-6

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Revvity Health Sciences B.V.

Rigaweg 22

9723 TH Groningen

Les Pays-Bas

Téléphone: 0031 50 5445900

www.revvity.com

· Service chargé des renseignements:

Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)

SDS.Groningen@revvity.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 50 5445971

CHEMTREC: +1 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS08

GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)



Page: 2/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diisopropyl naphthalene isomers

· Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:	
38640-62-9 Diisopr	opyl naphthalene isomers
· vPvB:	
38640-62-9 Diisopr	opyl naphthalene isomers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

- Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 254-052-6

· Composants dangereux:			
CAS: 38640-62-9	Diisopropyl naphthalene isomers	80-100%	
EINECS: 254-052-6	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 1, H410		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	PBT; vPvB		
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu			
	1,4-bis(4-méthyl-alpha-styryl)benzene	0-2,5%	
EINECS: 236-285-5			
CAS: 92-71-7	2,5-diphényloxazole	0-2,5%	
EINECS: 202-181-3			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

revvity

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 3/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

Page: 4/9

Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023 Date d'impression : 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

· Protection des mains:

(suite de la page 3)



Gants de protection

EN ISO 374-1/Type B

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,2 mm

Temps de pénétration : > 120 minutes

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Inodore · Seuil olfactif: Non déterminé. -40 °C

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

300 °C (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers) · Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

0,4 Vol % (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene · Inférieure:

isomers) 4,7 Vol % (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene · Supérieure:

isomers)

· Point d'éclair 140 °C (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers) · Température d'auto-inflammation 425 °C (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers)

· Température de décomposition: Non déterminé. Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique à 20 °C: 12 mPas

· Solubilité

· l'eau à 20 °C: $0,0002 \, g/l$ · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,003 hPa (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene

isomers)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: $0.95-0.97 \text{ g/cm}^3$

(suite page 5)

Page: 5/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 4)

· Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols néant · Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 5)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

Oral LD50 4.000 mg/kg (Rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

· vPvB:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (classification selon liste): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- FR



Page: 7/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VU DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
IMDG	(Diisopropyl naphthalene isomers) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCLIQUID, N.O.S. (Diisopropyl naphthalene isomers) MARINE POLLUTANT
IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANC. LIQUID, N.O.S. (Diisopropyl naphthalene isomers)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
IMDG, IATA	
Class	9 Matières et objets dangereux divers.
Label	9
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses po l'environnement : Diisopropyl naphthalene isomers
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.

Page: 8/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

	(suite de la page
Numéro d'identification du danger (Indi	ce Kemler): 90
No EMS:	F-A,S-F
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conform	nément aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transpo	rt:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	- -
· IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
· · · · ·	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
	(DIISOPROPYL NAPHTHALENE ISOMERS), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- · Catégorie SEVESO El Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

revvity

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 9/9

Date d'impression : 24.11.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 24.11.2023

Nom du produit: OptiScint F

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)
- · Contact: SDS. Groningen@revvity.com
- · Date de la version précédente: 20.05.2022
- · Numéro de la version précédente: 1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR ·